



## CONSEIL DE COMMUNAUTE

2017	/7
DELEGUES TITULAIRES	44
DELEGUES SUPPLEANTS	26
TOTAL DELEGUES	70
DONT TITULAIRES PRESENTS	29
DONT TITULAIRES ABSENTS	15
NB DE POURVOIR(S) DONNE(S)	1
DONT SUPPLEANTS PRESENTS	8
DONT SUPPLEANTS ABSENTS	18

SEANCE DU

24 Octobre 2017

LIEU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LACS

CONVOQUES LE

CLAIRVAUX LES LACS

AFFICHE LE

18/10/2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Mr VALLET Martial

Les Délégués des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Lacs se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

OBJET

THEME

DELIBERATION N°

DELEGUES	COMMUNES	S*	PRESENTS		POUVOIR	DELEGUES	COMMUNES	S*	PRESENTS		POUVOIR			
			E*	NE*					E*	NE*				
HUGONNET FRANCK	BAREZIA	S		1		CHAMOUTON CLAUDE	HAUTECOUR	S	1					
PENSOTTI JEAN				1		SARRAND FRANCOISE				1				
BAILLY THIERRY	BLYE	S	1			LAGARDE JEAN-NOEL	LARGILLAY	S		1				
GUILLEMIN XAVIER				1		LAGARDE MARIE-PIERRE				1				
BAILLY HERVE	BOISSIA	S		1		MARESCHAL L-PIERRE	MARIGNY	S	1					
GAILLARD MICHEL			1			HUMBERT HENRI				1				
REVOL HERVE	BONLIEU	S	1			HEIMLICH ALINE	MENETRUX	S		1				
GRILLET DOMINIQUE				1		CERRUTI BRUNO				1				
MOREL Alain	CHARCIER	S	1			BERREZ SERGE	MESNOIS	S	1					
SERRETTE PAUL				1		CABUT DANIELLE				1				
GIRARDOT BERNARD	CHAREZIER	S	1			JOURDANT MICHEL	PATORNAY	S	1					
BELLAT STEPHANE				1		REGAZZONI HERVE				1				
BAUD PASCAL	CHATILLON	S		1		DEPARIS CHRISTELLE	PONT DE P	S		1	1			
LACOMBE JANINE				1		LACOMBE MARIE				1				
NEVEUX M-PIERRE	CHEVROTAINE	S	1			MAGREAU LAURENT	PONT DE P	S	1					
CATILAZ CHRISTOPHE				1		BUISSON DANIEL				1				
PANSERI ALAIN	CLAIRVAUX	S	1			VUITTEZ PATRICK	SAFFLOZ	S	1					
CLOSCAVET M-CLAIRE				1		VERJUS FREDERIC				1				
LINK PHILIPPE				1		MILLET ALAIN	SAUGEOT	S	1					
RENAUX M-LOUISE				1		CARPENTIER PATRICK				1				
BARIOD DENIS				1		SIEWORECK DAN	SONGESON	S		1				
VIDEIRA Christelle				1		ETIENNEY FRANÇOIS				1				
DAUDEY Yves				1		BARIOD MAURICE	ST MAURICE	S	1					
DESCOTES Laurence				1		MILLET JACQUELINE				1				
DETHE Xavier				1		DUMONT-GIRARD PHIL	SOUCIA	S		1				
MOREL-BAILLY Hélène				1		CHAMOUTON PHILIPPE				1				
MAILLARD J-CLAUDE			COGNA	S	1			GUYENET SANDRINE	THOIRIA	S	1			
COURBET CLAUDE						1		SASSARD REMI				1		
BANDERIER LAURENT			DENEZIERES	S	1			PRELY FABRICE	UXELLES	S	1			
RAMBOZ JACQUES						1		BANDERIER BRUNO				1		
ROUX NATHALIE			DOUCIER	S	1			DUFOUR CHRISTIANE	VERTAMBOZ	S		1		
ZEITLER ISABELLE						1		BANDERIER Sébastien				1		
MONNIER ROGER			FONTENU	S	1			<b>TOTAUX "S"</b>		<b>15</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>1</b>
MOREAUX Laurence						1		<b>TOTAUX "T"</b>		<b>49</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	
PERRON SYLVIANE			LA FRASNEE	S	1									
LENFANT DOMINIQUE						1								
VALLET MARTIAL	LE FRASNOIS	S	1											
FELIX MARIE-PAULE				1										

\*T = TITULAIRE

\*S = SUPPLEANT

\*E = EXCUSE

\*NE = NON EXCUSE

### INVITES PRESENTS

Mme Françoise VESPA, Conseillère Départementale

**OBJET : FINANCES – Délégation au Bureau de Remboursement par anticipation des Emprunts n° 3516172 – n° 3526040 – n° 9020158 souscrits auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté**

*Délibération 171001*

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

CONSIDERANT, l'avis de la Commission Finances de rembourser par anticipation sur la fin d'exercice 2017 les emprunts n° 3516172 – n° 3526040 – n° 9020158 souscrits auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté, pour un montant global de 293 542.30 €,

Vu la simulation fournie en date du 11 septembre par cette Banque, et notamment le capital restant dû, les Icné (Intérêts courus non Echus) et l'Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) à cette date,

Vu les délais contraints pour procéder à ce remboursement de la dette avant cette fin d'exercice 2017, la nécessité de procéder à une mise à jour des montants définitifs du Capital restant dû, des Icné et d'IRA par la banque et la faible durée de validité de ces montants,

Vu la délibération 170708 relative aux délégations du Conseil de Communauté au Bureau et au Président

**DIT :**

- Son avis favorable au remboursement anticipé de ses 3 Emprunts,

**DELEGUE AU BUREAU :**

- d'arrêter la décision ferme de rembourser par anticipation sur la fin d'exercice 2017 ces emprunts au vu des montants définitifs à fournir par la Banque,
- de donner son accord sur les montants définitifs du capital, des Intérêts courus non Echus, et des Frais et indemnités liés au remboursement anticipé,

**AUTORISE LE PRESIDENT, et Sandrine GUYENET VICE-PRESIDENT, en cas d'empêchement de ce dernier, à signer tout document relatif à ce remboursement.**

**PRECISE** que le président procédera à des virements de crédits à l'intérieur du Budget Principal voté.

Pour extrait conforme,

Le Président,



**JC MAILLARD**

Envoyé en préfecture le 26/10/2017

Reçu en préfecture le 26/10/2017

Affiché le

Bureau  
L'ESTRÉE

**OBJET : FINANCES - Reprise au terme de la DSP du Centre de Vacances d'Uxelles 2001/2017 d'un Emprunt souscrit par le Gestionnaire**

**Délibération 171002**

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

VU la Délégation de service Publique signée avec Odésia Vacances Jura le 25/07/2000 pour la Gestion du Centre de Vacances d'Uxelles, et notamment l'article 4 définissant que « *si la Communauté de Communes accepte de donner sa garantie, la charge des emprunts restant à rembourser au terme de la délégation de service sera reprise par elle à l'issue de celle-ci* »

Vu l'avenant n° 3 signé le 07/02/2014 définissant à l'article 4 que la Communauté de Communes ne reprendra à sa charge que le solde de l'emprunt n° 55002473610 au terme de la présente DSP fixé au 31/10/2017,

Vu la Délibération 1709B06 du 28/09/2017 déléguant au Bureau la validation de cet avenant,

Vu l'urgence de cette mise en place pour le paiement par la collectivité de l'échéance du 05/12/2017 et le fait qu'aucun bureau ne s'est réuni depuis le dernier conseil de Communauté du 28/09/2017

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE :

**Article 1** : d'accepter l'avenant de transfert au profit de la collectivité du contrat de prêt n° 55002473610 souscrit par l'association Odésia conformément au contrat de Délégation de service public et notamment son avenant n° 3.

**Conditions du Contrat** : Capital restant dû : 55 620.99 € après échéance du 05/12/2017. Taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois. A titre indicatif il est actuellement de 0.90 %.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer l'avenant ou le Vice-Président Sandrine GUYENET en cas d'empêchement de celui-ci,

**Article 3** : dit que les crédits correspondants ont été prévus au BP 2017.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Claude MAILLARD

**OBJET : ADMINISTRATION – Subvention Complémentaire 2017 à l'Association Côté Cour**

Envoyé en préfecture le 27/10/2017

Recu en préfecture le 27/10/2017

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 039-243900719-20171024-171003-DE

*Délibération n° 171003*

VU les statuts de la collectivité et notamment la compétence Animations Scolaire (Péri et Extrascolaire) et l'intervention de Côté Cour dans ce cadre,

VU la somme de 555 € inscrite et délibérée au moment du BP 2017

VU le montant inscrit dans la convention de 650 €,

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

Où l'exposé de Mr le Président,

DECIDE d'allouer une subvention complémentaire de 95 € à l'Association Côté Cour.

PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2017 .

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean Claude MAILLARD